



Courrier de la ministre aux personnels de l'ESR **Sous les flatteries, la provocation !**

Après la bataille, Napoléon félicitait ses grognards en leur tordant l'oreille ou leur distribuant ce qu'il appelait des « breloques », après le confinement la ministre s'adresse aux salariés de l'ESR en leur adressant un courrier.

Celui-ci est nourri des poncifs de la *novlangue* managériale qui parsèment les discours des responsables depuis des années : depuis les « valeurs » jusqu'à l'« engagement », en passant par la « communauté ». L'imprécision des « valeurs » octroie toute latitude de ne pas respecter les principes et les règlements qui gouvernent la fonction publique et l'Université, à commencer par celui de l'égalité des étudiants devant les examens, ou de bafouer les droits des personnels, à commencer par la liberté pédagogique, que remettent en cause les examens en ligne.

L'hyperbole de l'« engagement » permet d'omettre toute référence aux réalités que sont le surcroît de travail et la dégradation des conditions de travail.

Le postulat d'une « communauté » dans laquelle chacun est enrôlé permet de faire croire qu'il n'y aurait pas de différence entre ceux qui décident la soi-disant « continuité pédagogique » et ceux qui tentent de la mettre en œuvre, entre ceux qui enjoignent la continuité administrative et ceux qui perdent jusqu'à 10 jours de congés, entre ceux qui sont dans l'incapacité voire refusent de fournir les moyens de protection nécessaires et ceux qui sont contraints de revenir sur site.

Non, Madame la Ministre, les personnels ne sont en rien demandeurs de vos flatteuses félicitations ou de vos pompeuses grâces ! Ce qu'ils veulent, c'est l'augmentation de leur rémunération indiciaire, ce sont des perspectives de carrière améliorées pour tous, c'est le respect de leurs missions et de leurs statuts, ce sont les postes nécessaires pour accomplir tout le travail demandé. Le courrier de la ministre est aux antipodes de ces demandes. Confinée dans le monde d'hier, la ministre annonce vouloir maintenir intégralement l'ensemble de ses réformes !

Maintien de la loi ORE !

Institué en application de la loi ORE, Parcoursup, rappelons-le, est destructeur de l'un des grands principes de l'enseignement supérieur et de la recherche, celui du baccalauréat comme grade universitaire et diplôme national, donnant accès à la filière de son choix dans l'établissement de son choix. Cette année l'accès aux filières de l'enseignement supérieur est encore plus inégalitaire puisque les exigences dont le baccalauréat est porteur, déjà minées par la réforme Blanquer, sont en passe d'être anéanties par les mesures transitoires post-confinement.

La loi ORE commence également à propager ses conséquences négatives sur l'ensemble de la licence, avec la « professionnalisation » et la déclinaison du diplôme par « compétences ». La même logique attaque les IUT, avec les *bachelors* universitaires de technologie censés supplanter les DUT.

Maintien du projet de LPPR !

Ignorant sans doute que le confinement a pris place alors que ne cessait de s'amplifier la mobilisation et les grèves pour le retrait du projet LPPR, la ministre entend maintenir son projet comme si de rien n'était. La recherche sur projets, la recherche à court terme, est automatiquement génératrice de contractualisation, de sous-dotation, de précarité, pour les personnels de toutes catégories. L'exemple des recherches sur les Coronavirus interrompues par le

système de la recherche sur projets a aussi montré que celui-ci organisait et multipliait les blocages et retards en recherche. À cet égard, il y a quelque chose d'indécent à voir la ministre saluer l'« adaptation » des « forces de recherche » face à l'épidémie, alors que la politique qu'elle promeut, conduisant tout droit à l'impossibilité d'adaptation de « forces » qu'elle aurait anéanties, empêcherait à l'avenir toute salutation de ce genre.

« Revalorisation salariale » ou travail supplémentaire mal rémunéré ?

Confondant salaire et rémunération, la ministre continue à vanter sa LPPR comme un vecteur de « revalorisation salariale ». Personne n'est dupe : la LPPR ne prévoit que des revalorisations indemnitaires (des primes), de toute façon conditionnées à des redéfinitions de missions et des tâches supplémentaires. Faut-il rappeler à la ministre que les personnels de l'ESR ont, comme tous les fonctionnaires, perdu près de 20 % de pouvoir d'achat en 20 ans ? Que PPCR, qui introduit l'individualisation des rémunérations et des avancements, n'a en rien permis un quelconque rattrapage salarial ? Que le RIFSEEP n'a fait qu'introduire une concurrence accrue entre les personnels, pour des primes contraintes dans une enveloppe constante ?

Pour FO ESR, ces annonces sont non seulement inacceptables mais constituent, dans le contexte actuel, une provocation, comme l'est la volonté du secrétaire d'État O. Dussopt d'accélérer la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique, notamment la suppression des CHSCT, en pleine crise sanitaire.

Pour FO ESR, il faut arrêter de repasser des plats désormais moisissés dans le confinement, en finir avec les régressions. Ce qu'il faut, c'est :

- le respect des statuts et des missions ;
- le maintien des diplômes nationaux, structurés par les disciplines, avec tous les droits afférents en terme de reconnaissance de la qualification et de progression dans les études : rétablissement du baccalauréat comme diplôme national fondé sur des exigences disciplinaires, abrogation de la loi ORE, abandon de Parcoursup, fin de la sélection à l'entrée en master ;
- les postes et les embauches statutaires nécessaires pour accueillir tous les étudiants dans toutes les filières ; la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- l'abandon du projet de loi LPPR, les financements pérennes et récurrents, les postes statutaires nécessaires, dans les EPST et les universités pour faire, en toute indépendance et sous la seule appréciation des pairs, la recherche qui seule est garante de la progression effective des connaissances ;
- une revalorisation indiciaire qui permette le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat (+ 20 %)
- une amélioration des carrières pour tous.

Défendez vos droits ! Prenez contact avec FO ESR, rejoignez-nous !

Montreuil, le 19 mai 2020